

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I : PRESENTATION DU MAGAZINE « UN SUR SEPT »

- I- FICHE TECHNIQUE DU MAGAZINE
- II- FICHE DE PRODUCTION
- III- SYNOPSIS DU MAGAZINE
- IV- NOTE D'INTENTION

CHAPITRE II : PRESENTATION DE L'EDITION

- I- SCRIPT DU MAGAZINE
- II- CONDUCTEUR DE L'EDITION DU MAGAZINE « UN SUR SEPT »
- III- FICHE DE TOURNAGE
- IV- DEVIS DE PRODUCTION

CONCLUSION

INTRODUCTION

La fin de formation à l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC) est couronnée par la présentation des deux travaux à savoir : un rapport de stage de participation dans une structure médiatique choisie et la réalisation professionnelle. Elle est une production pratique par laquelle l'apprenant assure l'accomplissement des techniques professionnelles fondamentales. Celle-ci fait de l'étudiant un producteur autonome qui doit pouvoir être capable de concevoir et de réaliser dans l'un des médias suivant : presse écrite, radio et télévision. Nous avons décidé de travailler sur le média radio. Ce choix est influencé par deux éléments. L'accès au matériel de travail de la CRTV-Ouest pendant notre stage et le sujet sur lequel nous travaillons. Selon notre cahier de charges, nous qui avons choisi le média radio devons produire un magazine radiophonique d'information. Chaque réalisation professionnelle est accompagnée d'un dossier technique. Il dernier est un document qui présente les différentes étapes de production dudit magazine. Dans ce dossier technique, nous présentons le magazine (Chapitre I) d'une part et la première édition (chapitre II) d'autre part.

CHAPITRE I : PRESENTATION DU MAGAZINE

Pour mieux comprendre le magazine, il convient pour nous de donner sa fiche technique (I), sa fiche de production (II), son synopsis (III) et la note d'intention (IV).

I- FICHE TECHNIQUE DU MAGAZINE

- **Nom du magazine** : « UN SUR SEPT »
- **Genre** : magazine d'information généraliste
- **Format** : 15 minutes
- **Cible principale** : population de la région de l'ouest
- **Périodicité** : hebdomadaire
- **Type de production** : émission de flux
- **Mode de diffusion** : différé
- **Créneau de diffusion** : 19 heures 30 minutes
- **Jour de diffusion** : samedi
- **Média** : radio
- **Support visé** : CRTV-Ouest
- **Langue** : française
- **Copyright** : ESSTIC 24 Juin 2023
- **Expédition** : CD
- **Contact** : NCHINGOU ILIASSOU. Tél : 696915562

II- FICHE DE PRODUCTION

- **Emission** : « UN SUR SEPT »
- **Antenne visée** : CRTV-Ouest
- **Fréquence** : 93.5 FM
- **Thème du jour** : mois de Ramadan dans le Département du Noun
- **Angle** : « effervescence des mariages précoces et éphémères »
- **Durée réelle de l'édition** : 14 minutes 05 secondes
- **Stockage** : CD
- **Commande** : ESSTIC
- **Relecture** : Abdouraman Djibril Le Béni et Zra Delhi
- **Mixage** : Marie Rose EKAME
- **Conception et présentation** : NCHINGOU ILIASSOU

III- EQUIPE DE PRODUCTION

- **Prise de son :** NCHINGOU ILIASSOU
- **Montage :** Marie Rose EKAME
- **Relecteurs :** Abdouraman Djibril Le Béni et Zra Delhi
- **Coordination :** Ghislain Pierre ESSON
- **Supervision générale :** René NJOYA MOT
- **Supervision générale :** René NJOYA MOT
- **Conception et présentation :** NCHINGOU ILIASSOU

IV- SYNOPSIS DU MAGAZINE

Le synopsis du magazine « UN SUR SEPT » permet de mieux comprendre le programme à travers le résumé du magazine (A), mais également celui de l'édition du jour (B).

A- RESUME DU MAGAZINE

« UN SUR SEPT » est d'un magazine hebdomadaire d'informations générales. Il se projette de présenter une fois par semaine l'actualité majeure. Tous les samedis, nous donnons rendez-vous aux auditeurs de la CRTV-Ouest à partir de 19 heures 30 minutes. C'est ainsi que juste après le journal parlé de 19 heures « **The news** » en direct du Poste national, la station atteint le pic de l'audience. Nous gardons les auditeurs qui viennent de prendre l'actualité du Cameroun en langue anglaise et qui attendent celui de 20 heures en langue française.

C'est ainsi que nous aidons les auditeurs de la CRTV, station de l'ouest au moment de la grande écoute (prime time) à mieux comprendre ce qui se passe autour d'eux pendant 15 minutes. Ce format est une exigence académique. La norme professionnelle étant les formats de 3, 6, 13, 26, et 52 minutes. Ce magazine est alors le programme qui leur permet d'allier information et divertissement appelés « infotainment ». Pendant nos productions, la bande d'annonce de l'émission est diffusée. Le programme peut être rediffusé. Chaque semaine, les auditeurs auront alors un thème qui est traité dans un reportage de 12 minutes. Un complément d'enquête avec un expert sur le plateau de 3 minutes.

B- RESUME DE L'EDITION DU JOUR

Elle est la première de notre magazine « UN SUR SEPT ». Nous nous intéressons à la religion. Cette première édition est tournée au moment où la communauté musulmane du Cameroun en général et de la région de l'ouest en particulier attend impatiemment le mois de Ramadan. Il ressort que le département du Noun à cette période vibre au rythme des mariages. Cependant, ces unions sont généralement faites en marge des lois et règlements du Cameroun. Comme partout au Cameroun, on constate les mariages des filles mineures qui ne sont pas déclarés à l'état civil. La particularité de ceux célébrés dans cette partie du pays est qu'ils ne durent généralement que le temps du mois de Ramadan. C'est ainsi qu'après avoir parcouru les arrondissements de Fouban, Njimom, Foubot, et Kouoptamo, nous constatons qu'il y a trop de divorces. Le Conseil Supérieur Islamique du Noun et de sa Diaspora (COSIND) parle de 80%. La question qui se dégage de ce constat est alors celle de savoir si c'est une exigence religieuse.

C'est ainsi que pour mieux répondre à cette préoccupation et voir ce qui est fait par les autorités religieuses, nous avons pensé que l'instance qui régit l'Islam dans le Noun est la structure la mieux placée. Telle est la raison de notre choix porté sur El Hadj NJI Aboubacar FOUAQUE, président du COSIND. L'entretien porte sur l'encadrement religieux du mariage. Nous avons dans ce magazine une enquête de 09 minutes 10 secondes et un entretien avec un expert de la question religieuse d'une durée de 03 minutes 30 secondes. Cette édition dure exactement 14 minutes 05 secondes.

V- NOTE D'INTENTION

Dans cette note d'intention, nous présentons ce qui nous a poussé de faire ce magazine. Il en est ainsi des intérêts du magazine (A) et du thème (B).

A- INTERET DU MAGAZINE

« UN SUR SEPT » est une réponse à sa cible de plus en plus en carence de l'information juste. Le phénomène des réseaux sociaux ayant pris le dessus avec les « Fakes news ». L'intérêt du programme réside alors dans son ambition de relater les faits saillants de la semaine en allant à la source. « UN SUR SEPT » est le trait d'union entre les gouvernants et les gouvernés à travers les enquêtes qui y sont menées. Son slogan « L'INFO CHEZ VOUS » fait de sa cible, des personnes informées à la bonne source. Le travail journalistique qui y est fait nous permet non seulement d'aller vers les acteurs pour mieux comprendre la véracité des faits. Mais surtout informer le public des mesures prises par les pouvoirs publics. Il est conçu pour attirer immédiatement l'attention à travers notre bande d'annonce. Le suspense créé par les manipulations technico-artistiques donne en fin de compte, l'impression d'écouter un film. Avec son format de quinze minutes, nous faisons des descentes sur le terrain afin de mieux comprendre la situation. Ce qui nous permet de maintenir les auditeurs en haleine.

B- INTERET DU THEME

Nous avons trouvé le prétexte de cette actualité du département du Noun intéressant parce qu'après ces unions qui ne durent généralement, les principales victimes sont les jeunes filles abandonnées avec les enfants. L'humain est au centre de cette édition. Ce thème est pour nous un moyen non seulement d'alerter les pouvoirs publics sur ce qui se passe dans ce département, mais aussi un moyen de sensibilisation de la population sur ce qui doit être fait.

CHAPITRE II : PRESENTATION DE LA PREMIERE EDITION

La présentation de cette édition est faite à partir du script (I), du conducteur (II), de la fiche de tournage (III) et du devis de la production (IV).

I- SCRIPT DU MAGAZINE

Générique + indicatif d'entrée :

Bienvenus à « UN SUR SEPT ». « UN SUR SEPT » est un magazine hebdomadaire d'analyse et de débat, traitant des faits de société mais aussi de politique et d'économie. « UN SUR SEPT », l'info chez vous. « UN SUR SEPT », une présentation de ILIASSOU NCHINGOU.

Entrée en magazine :

« Nous voyons de temps en temps des cas de célébrations des mariages précoces et parfois forcés. Nous constatons avec amertume qu'immédiatement après la fin du mois de Ramadan, il y a aussi une succession de divorces ».

Introduction :

La célébration du mariage chez les Bamoun s'accroît considérablement quelques semaines avant le début du Ramadan. Ces alliances pour la plupart ne durent que le temps du mois béni de l'Islam. Le taux de divorces atteint le seuil critique de 80% selon le Conseil Supérieur Islamique du Noun et de sa Diaspora en abrégé COSIND. Au mépris des lois de la République, les parents envoient leurs filles mineures en union avec ou sans leurs consentements aux plus offrants. Est-ce une exigence religieuse ou alors la recherche effrénée d'un meilleur statut social ? Que font les autorités administratives, traditionnelles et religieuses dudit département ? Elément de réponses dans cette première édition de votre magazine « Un sur sept ».

Aujourd'hui, nous faisons une immersion au cœur des mariages en prélude au mois de Ramadan de ce peuple du Grass Field. Il est également question de donner la parole à notre invité, El Hadj Nji Aboubacar FOUAQUE, Président du COSIND. Il va nous proposer quelques solutions pour résoudre ce problème. Bienvenue Monsieur le Président.

Réponse : *« Merci de m'avoir invité ».*

Mesdames et Messieurs, prenez le meilleur confort d'écoute.

Transition : plein son mariage.

Nous sommes dans le département du Noun, région de l'Ouest Cameroun à quelques jours du début du ramadan. C'est une période où les mariages musulmans sont sur toutes les lèvres. Les jeunes filles mineures pour la plupart sont très sollicitées. Juste après ce mois, l'on constate un accroissement du taux de divorces. Et pour cause, les facteurs religieux et sociologiques selon Evelyne NSANGO, Déléguée Départementale du Noun pour la Promotion de la Femme et de la Famille.

Extrait : *« la situation de la jeune fille dans le Département du Noun c'est une situation suffisamment entamée parce que nous voyons de temps en temps des cas de célébrations de mariages précoces et parfois forcés. Il y a des chefs religieux qui s'entêtent à faire toujours ce qui ne va pas, à célébrer des mariages d'enfants. Alors c'est le lieu pour moi de les inviter à mieux interpréter les textes religieux. Le plus souvent c'est avec l'aval des parents. Les responsables des familles fuient leur responsabilité. Ils se disent que les jeunes filles là c'est de bouches de trop à nourrir. Alors si on a trouvé un homme, un homme va nous décharger de cette bouche-là et tout en ignorant que votre soi-disant divorce là, quand le soi-disant divorce intervient, la jeune fille qui était partie seule elle revient avec un enfant ou deux. Vous avez fui la responsabilité par rapport à une bouche à nourrir, vous avez maintenant la responsabilité de nourrir deux bouches ».*

Ces facteurs sur le terrain se font ressentir. Les parents continuent d'envoyer leurs enfants mineures en mariage. Dalila RENDA, jeune fille musulmane va dans quelques heures épouser Moussa NGOUOH âgé de 39 ans.

Extrait : *« C'est juste une coïncidence de date. On a discuté au téléphone pendant plusieurs mois, après on a eu à se rencontrer. On est des musulmans. La difficulté c'était beaucoup plus par rapport à la différence d'âge. Parce qu'il est peut-être mon aîné de plus de dix ans. Donc c'était ça qui était un peu difficile de son côté. Parce qu'on disait que non c'est une gamine, une petite fille et tout ».*

Comme elle, beaucoup de jeunes adolescentes fuient l'école. On les retrouve dans les ateliers de couture, salons de coiffure et autres lieux de petits commerces de la ville de Foumban à la quête d'un potentiel mari. Visage dépigmenté, pieds et mains noirs, la jeune Mariam aux aguets séduit les hommes jeunes ou vieux qui passent. L'essentiel étant d'être véhiculé ou riche.

Extrait voice over : *« je m'appelle Mariam MIMCHE et j'ai 15 ans. Je cherche aussi ma part ici, un gars beau et riche. C'est pour ça que je viens apprendre la couture. Surtout comme le Ramadan arrive. Il y'a les gars qui viennent souvent passer leurs commandes ici, et puis je peux trouver ma part là-bas. Surtout avec le froid de ce temps, pourquoi pas. Je souhaite aussi avoir un homme qui a une voiture ».*

Dans les mairies, le constat est alarmant. Ici, le mariage civil n'est pas la chose la mieux partagée. Ousman NJOYA, maire de la Commune de Kouoptamo.

Extrait : *« Nous sommes dans une zone où les musulmans sont majoritaires. Malheureusement, ils ne connaissent pas le mariage civil. Alors qu'au mois de janvier, nous avons fait des descentes sur le terrain pour les sensibiliser. Mais depuis ce temps, nous comptons environ 14 mariages déclarés. Et sur les 14 là, trois seulement sont des couples musulmans et le reste est chrétien. Ils disent même que ces enfants vont là-bas pour chercher les habits de la fête. Donc vous comprenez que les parents sont pauvres. Il y'a aussi l'ignorance. Pour eux, légaliser leurs unions, c'est devenir prisonnière de l'homme. Or, ces documents les protègent plutôt ».*

Les dépositaires de la tradition parlent quant à eux de l'abandon des valeurs ancestrales par les parents. Un retour aux sources s'impose. Sa Majesté Mama NJINGOULA, Chef traditionnel.

Extrait : *« Pour dire qu'un mariage est traditionnellement attaché selon les Bamoun, il fallait d'abord que l'homme cherche la femme pour longtemps, qu'il marche longtemps pour exprimer qu'il a vraiment besoin d'une femme. C'est après ces efforts qu'il fournit qu'on lui demande de passer à l'acte de la dote. Pour doter une femme, il fallait apporter un sac de 2000 pièces d'argent, deux tines d'huile, une gandoura pour le père, une couverture pour la belle-mère, des chèvres, et des casiers de jus sans oublier le cola. Mais de nos jours, on a facilité le mariage au point où il y a beaucoup de cas de divorces. Parce que l'homme n'a pas dépensé. La facilité est venue selon la loi musulmane. Maintenant, à notre niveau, on a tenu une assise avec les notabilités pour remédier à cette situation-là. On doit emmener la population à rentrer dans l'ancien système pour pouvoir réduire le taux de divorces dans notre société ».*

En marge des us et coutumes les conséquences sont néfastes. On y retrouve des filles victimes de menaces et traumatismes comme l'atteste Zénabou MIRENJOM.

Extrait voice over : « *Quand le mois de Ramadan arrivait, mes parents m'ont obligée à aller en mariage. Je n'avais que 13 ans à l'époque. Je fréquentais, je préparais le CEP et le Concours d'entrée en 6^e. Un bon matin, on m'a dit que j'allais me marier. Et comme j'étais encore trop jeune, j'ai obéi aux parents. À ma grande surprise, le monsieur avait l'âge de mon feu père. J'ai accepté. On a célébré le mariage, deux mois plus tard, il est décédé ».*

Seulement, ces unions sont faites aux mépris des lois. Ces auteurs s'exposent aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur. Maître Zoubérou MFOUAPON, Avocat au barreau du Cameroun.

Extrait : « *Les conditions de célébrations de mariage révèlent deux aspects. Nous avons les conditions de forme et les conditions de fond. Les conditions de forme renvoient notamment à la publication de bans et ce dans les délais prescrits par la loi. S'agissant des conditions de fond, ces conditions sont régies par les dispositions des articles 148 du Code civil et 52 de l'Ordonnance N° 81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil au Cameroun. Relativement à l'article 148 du code civil, les mineurs ne peuvent contracter de mariage sans le consentement de leurs père et mère. L'article 52 de l'Ordonnance sus-évoqué quant à lui, dresse une liste exhaustive des situations dans lesquelles le mariage peut être célébré. Aucun mariage ne peut être célébré si la fille est mineure de 15 ans ou le garçon mineur de 18 ans sauf dispense accordé par le président de la République pour motif grave. Quant à la responsabilité pénale des auteurs et des tiers complices de ces unions, tout mariage contracté en contravention aux dispositions contenues dans les articles 144, 146 peut être attaqué soit par les époux eux-mêmes, ou soit par ceux qui ont un intérêt. Les auteurs de ces contraventions peuvent voir leur responsabilité pénale être engagée ce conformément à l'article 74 alinéa 2 du Code pénal ».*

Musique : extrait X Maleya, ta fille n'est pas ta femme.

Loin de ces clichés sinistres, certains acteurs de la société prennent peu à peu la conscience. L'avenir de leurs enfants est prioritaire. C'est le cas d'Imam Ali NCHOUTPOUON et Yahkouba NSANGO, père d'une fille de 14 ans.

Extrait : « *Lorsque deux jeunes se décident à se marier l'apport des parents est très important pour maintenir le premier moment, c'est ce qu'on appelle la période de turbulence. Il faut que les parents jouent leur rôle de modérateur, conscientiseur afin que cette période soit consommée. Le divorce c'est parce que certains parents n'assument pas leur responsabilité.*

Comme parent, j'ai rassemblé les atouts nécessaires pour préparer ma fille du mariage. Mon conseil à ma fille c'est qu'elle soit respectueuse vis-à-vis de son mari ».

« À un moment donné, il y a eu les individus qui sont venus devant mon domicile soi-disant les « Zarguina » qui viennent demander ma fille en mariage. J'ai été très bref et catégorique avec eux en les disant ceci : mes frères, mes amis, malheureusement pour vous qu'elle est encore mineure. Prendre soin d'un enfant, c'est l'envoyer à l'école en première position pour que l'enfant ait au moins un peu l'éducation de base. C'est la moindre des choses » ».

Pendant ce temps, les autorités administratives appellent tous les acteurs de la société civile à lutter contre ces fléaux. Evelyne NSANGO, déléguée départementale du Noun pour la Femme et de la famille.

Extrait : *« Je dirai tout simplement dire que la jeune fille qui doit se marier, que cette jeune fille sache qu'il y a un âge pour se marier, alors si vous n'avez pas atteint cet âge, si on vous force à vous marier, vous avez des structures comme la délégation départementale des Affaires sociales, la délégation départementale de la Promotion de la femme et de la famille, les chefs centres sociaux même dans les arrondissements, vous pouvez venir vous plaindre et nous sommes là pour protéger vos droits quand vous êtes mineurs. Pour les familles, que les parents cessent un peu de fuir leur responsabilité ».*

Malgré la détermination des pouvoirs publics, certains mariages musulmans célébrés à cette période demeurent éphémère. Le COSIND a recommandé aux Imams célébrants, une nouvelle méthode devant permettre d'éviter ces multiples divorces. Mais son président estime que beaucoup restent encore à faire.

Transition : Extrait musique d'André Marie TALLA

« Un sur sept, l'invité ».

Comme nous l'avons annoncé à l'entame de cette émission, nous avons dans ce studio El Hadj Nji Aboubacar FOUAQUE, président du COSIND.

1- Monsieur le président, quelques jours avant le début du mois de Ramadan, le département du Noun vibre au rythme des mariages. Est-ce une exigence religieuse ?

Réponse : *« le mariage n'a pas une période. On peut célébrer le mariage à tout moment. Mais dans le Département du Noun, lorsqu'on voit une succession de mariage en période de*

Ramadan ou bien quelques jours avant le Ramadan, c'est parce que le jeûne du mois de Ramadan c'est le quatrième pilier de l'Islam, alors les parents des filles qui vont se marier pensent que lorsque la fille qui vient de se marier en cette période et entre directement dans le mois de Ramadan, c'est une sorte de bénédiction et c'est un autre moyen n'est pas de raffermir les liens de mariage et de ramener même cette fille dans la foi. Voilà pourquoi à quelques jours du Ramadan, il y a n'est-ce pas une pléthore de mariages dans le Noun ».

2- C'est beaucoup plus les mineures qui partent en mariage à cette période. Quel est l'âge requis pour envoyer sa fille en mariage selon le Coran ?

Réponse : *« Dans le Coran, Dieu a dit lorsque la fille est déjà mature, si elle a déjà vu ses trois menstrues au moins, elle peut aller en mariage. Maintenant, nous sommes dans une République. L'homme aurait souhaité que la jeune fille n'est-ce pas poursuive ses études. Parce qu'à cette époque, il y a des femmes qui occupent la grande fonction au Cameroun. Nous sommes à l'ère où une femme peut aussi dire son mot dans la société. Mais, c'est le parent maintenant qui choisit si son enfant doit aller en mariage ou elle doit continuer ses études ».*

3- Ces mariages en général ne durent que le temps du mois Ramadan. Ne voyez-vous pas que le faible taux de la dote est l'une des causes de ses multiples divorces ?

Réponse : *« Quand nous parlons de la dote, il faut savoir que tout ce que l'homme a déjà fait pour la femme ça rentre dans la dote. La SADAIKI maintenant c'est cette somme symbolique qu'on apporte le jour du mariage. C'était 6 250. Le Prophète avait dit que un mariage béni c'est un mariage dont la dote est la plus moins chère. Nous constatons avec amertume qu'immédiatement après la fin du mois de Ramadan, il y a aussi une succession de divorces. Quand vous vous mariez, c'est pour l'éternité. Mais après un mois, on parle de divorces, c'est absurde. Ça ne colle pas avec les textes coraniques ou bien même prophétiques ».*

4- Monsieur le président, que fait le COSIND pour pallier ce problème ?

Réponse : *« le CONSIND est en train de travailler avec les Imams qui sont ceux-là qui célèbrent ces mariages. Le COSIND demande qu'on fasse cadeau à la mariée. Des fois même ce cadeau atteint des millions. Au COSIND, on a des plaintes. Et sur dix plaintes, huit viennent des femmes. La femme vient se plaindre, le COSIND convoque son mari. Le COSIND a ce droit si un incident de parcours est arrivé, on ne prononce pas directement le divorce. On vous appelle, on essaye de vous réconcilier ».*

Dossier technique du magazine « UN SUR SEPT »

El Hadj Nji Aboubacar FOUAQUE, Président du Conseil Supérieur Islamique du Noun et de sa Diaspora, merci d'avoir répondu aux questions de « 1 sur 7 de cette semaine ».

Réponse : « *c'est moi qui vous remercie* ».

Quant à vous mesdames et messieurs, c'est ici que s'achève notre magazine. Prenons rendez-vous la semaine prochaine pour une nouvelle édition de « 1 sur 7 ». Équipe de production : prise de sons : NCHINGOU ILIASSOU. Montage : Marie Rose EKAME. Coordination : Ghislain Pierre ESSONO. Supervision: René NJOYA MOT, Chef de station CRTV Ouest. Conception et présentation : NCHINGOU ILIASSOU.

Merci de votre fidélité.

Générique fin

Dossier technique du magazine « UN SUR SEPT »

II- CONDUCTEUR DE L'ÉDITION DU MAGAZINE « UN SUR SEPT »

- **Titre :** « UN SUR SEPT »
- **Chaîne :** CRTV ouest
- **Fréquence :** 93.5 FM
- **Genre de production :** radio
- **Type de programme :** flux
- **Heure de diffusion :** 19 heures 30 minutes
- **Conception et présentation:** ILIASSOU NCHINGOU
- **Invité :** El Hadj NJI Aboubacar FOUAQUE

N°	Élément	Correspondant	Source	Durée	In	Out
01	Générique	Générique « UN SUR SEPT »	Serveur	05 secs	//	//
02	Générique d'entrée	« UN SUR SEPT »	Serveur	15 secs	Bienvenus à « UN SUR SEPT ...»	« ... une présentation de NCHINGOU ILIASSOU
03	Introduction	NCHINGOU ILIASSOU	Studio	1 min 25 secs	«La célébration du mariage chez les Bamoun s'accroît considérablement »	« ... le meilleur confort d'écoute ».
05	Transition	Plein son mariage	Serveur	10 secs	//	//
06	Reportage	Mariage musulman dans le département du Noun	Serveur	08 min 05 secs	« Nous sommes dans le département du Noun...»	« ... estime que beaucoup restent encore à faire ».
07	Entretien	NCHINGOU ILIASSOU + Denis OMGBA	Studio	2 min 03 secs	« Comme nous l'avons annoncé à l'entame de cette émission ... »	« ... c'est moi qui vous remercie ».
08	Générique conclusion	« UN SUR SEPT » + NCHINGOU ILIASSOU	Serveur + Studio	28 secs	« Mesdames et messieurs, c'est ici que prend fin ... »	« ... Merci de votre fidélité. ».

III- FICHE DE TOURNAGE

Avant de commencer notre tournage, nous avons d'abord fait le repérage. Ce dernier s'est fait soit au téléphone avec nos personnes ressources soit en présentiel. C'est ainsi que nous avons fait le tournage en fonction des rendez-vous et des événements liés à couvrir. Le tableau ci-dessous présente à souhait les différentes étapes de ce tournage.

N°	Jours et heure	Lieux	Accessoires	Objectifs
01	Lundi 13 février 2023	Voyage pour Foubot	Itel P 33	Descente sur le terrain
02	mardi 14 février 2023	Voyage retour Foubot - Bagourain	Itel P 33	Collecte sur le terrain
03	Vendredi 17 février	Voyage allé et retour Foubot-Foumban	Itel P 33	Rencontre avec Evelyne NSANGO.
04	Mardi 28 février 2023	Rendez-vous avec Samira POUNTOUGNIGNI à Foubot	Itel P 33	Comprendre son histoire
05	Mercredi 1 ^{er} mars 2023	Rendez-vous avec Yacouba NSANGO à Foubot	Itel P 33	Comment a-t-il évité sa fille d'une mariage précoce ?
06	De vendredi 2 au mardi 7 mars	Maison foubot	Itel P 33 + mon ordinateur	dérushage
07	vendredi 10 mars 2023	Voyage pour Foumban	Itel P 33	Entretien avec le président du COSIND
08	Samedi 11 mars 2023	Rendez-vous avec Dalila RENDA à Foumban	Itel P 33	Couverture de son mariage
09	Lundi 20 mars 2023	Rendez-vous avec le Maire de Kouoptamo	Itel P 33	L'état de la situation à la Mairie de Kouoptamo
10	Lundi 20 mars 2023	Rendez-vous avec le Chef traditionnel Mama NJINGOULA à Kouoptamo	Itel P 33	Position des gardiens de la tradition
11	Lundi 21 mars 2023	Enregistrement de Mariam Mimche à Kouoptamo	Itel P 33	Comprendre ses ambitions
12	Lundi 21 mars 2023	Enregistrement de Maître Zoubérou MFOUAPON	Itel P33	Que dit le droit ?
13	Mardi 22 mars 2023	Enregistrement d'Imam Ali NCHOUTPOUN	Itel P 33	Que font les Imams ?
14	Jeudi 24 à lundi 27 mars 2023	Maison	Itel P 33 + ordinateur	dérushage

Dossier technique du magazine « UN SUR SEPT »

15	Dimanche 26 et lundi 27 mars 2023	Rédaction texte	ordinateur	//
16	De mardi 29 mars au lundi 10 avril 2023	Correction texte	//	//
17	Mardi 11 avril 2023	Pose de la voix à la CRTV ouest	//	//
18	Mercredi 12 avril 2023	CRTV Ouest	//	Montage
19	Mercredi 12 avril 2023	Retour à Yaoundé	//	//
20	Jeudi 13 avril	Yaoundé	//	Tirage

IV- DEVIS DE PRODUCTION

La production de ce magazine a engendré des dépenses que nous avons faites. Il est donc nécessaire de présenter le devis dudit travail (A) et ensuite ce qu'il coûterait en temps réel (B).

A- DEVIS REEL

Pour réaliser ce travail, nous avons effectué des voyages, recharger le téléphonique afin de prendre des rendez-vous, mais également de faire des recherches et d'acheter certains matériels. Le tableau ci-dessous présente le ce que coûterait ce travail en temps réel.

N°	Elément	Prix
01	Voyages	50 000 F CFA
02	Crédit téléphonique	15 000 F CFA
03	Main d'œuvre technico-artistique	30 000 F CFA
04	Total	95 000 F CFA

B- COUT DE LA REALISATION PROFESSIONNELLE PAR L'ETUDIANT

Le tableau ci-dessous nous indique ce que nous avons dépensé pour réaliser ce projet.

N°	Elément	Prix
01	Voyages	50 000 F CFA
02	Crédit téléphonique	15 000 F CFA
03	Main d'œuvre technico-artistique	00
04	Total	65 000 F CFA

Pour le mixage et le montage, nous avons utilisé le logiciel de montage Adobe Audition 1.5 et le convertisseur Tipad Converter.

CONCLUSION :

« UN SUR SEPT » est un magazine d'information qui vient répondre aux questions majeures qui meuble l'actualité de la région de l'ouest. Sa cible principale doit l'écouter afin de mieux préparer la jeune génération à être des responsables et dignes. Le premier thème développé dans ce premier numéro qui est la religion n'est pas anodin. Avant la recrudescence des mariages éphémères dans le département du Noun en prélude au mois de Ramadan, il était de notre rôle de journaliste de sensibiliser les différents acteurs liés. Devant plusieurs thèmes et médias au choix, l'encadrement de la jeune fille du Cameroun en général et du département du Noun en particulier est devenu inévitable. Les acteurs doivent prendre leur responsabilité afin de sauver des vies.

La réalisation professionnelle est un exercice qui met l'étudiant devant la pratique autonome de ce qu'il a appris au cours de ses années de formation à l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC). La conception, la procédure et la production de ce magazine rentrent en droite ligne de ce qui nous attend sur le terrain. C'est ainsi que les conseils, les remarques et les critiques de nos enseignants sans exception ont contribué à sa réalisation. Notre travail est donc l'œuvre de l'esprit où l'ensemble de nos enseignants de L'ESSTIC nous a appris pendant ces trois années de formation.

Table des matières

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I : PRESENTATION DU MAGAZINE	3
I- FICHE TECHNIQUE DU MAGAZINE.....	3
II- FICHE DE PRODUCTION	4
III- EQUIPE DE PRODUCTION.....	5
IV- SYNOPSIS DU MAGAZINE	6
A- RESUME DU MAGAZINE.....	6
B- RESUME DE L'EDITION DU JOUR.....	6
V- NOTE D'INTENTION.....	7
A- INTERET DU MAGAZINE	7
B- INTERET DU THEME.....	7
CHAPITRE II : PRESENTATION DE LA PREMIERE EDITION	8
I- SCRIPT DU MAGAZINE	8
II- CONDUCTEUR DE L'EDITION DU MAGAZINE « UN SUR SEPT ».....	15
III- FICHE DE TOURNAGE	16
IV- DEVIS DE PRODUCTION	17
A- DEVIS REEL	17
B- COUT DE LA REALISATION PROFESSIONNELLE PAR L'ETUDIANT	17
CONCLUSION :	18